

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER

2024 ET SUR LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Tel que l'exige l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes, je vous fais rapport des faits saillants du rapport financier 2024 de la Ville de Beaconsfield et du rapport du vérificateur externe (auditeur indépendant).

1. Faits saillants sur les états financiers au 31 décembre 2024

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 ont été déposés en séance du conseil le 16 juin 2025.

Les états des résultats détaillés et de l'excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 montrent des revenus de fonctionnement de 61 128 078 \$ et des charges fiscales et affectations totalisant 57 878 804 \$. Par conséquent, pour l'exercice 2024, le total de l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales (le surplus de l'exercice) est de 3 249 274 \$. Une partie de cet excédent provient de revenus supérieurs à ce qui avait été anticipé, notamment les droits de mutation immobilière, les subventions des différents gouvernements et les revenus d'intérêts. Finalement, une portion est également attribuable aux économies qui ont été réalisées dans les dépenses de chacun des services en 2024.

Au 31 décembre 2024, l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté s'élevait à 3 268 039 \$ et la partie affectée était de 8 507 087 \$, dont 2 092 528 \$ pour les Infrastructures. La Ville disposait également d'un montant de 2 147 499 \$ dans les fonds réservés dans le fonds de roulement.

Au 31 décembre 2024, on retrouve à l'état de la situation financière une dette à long terme de 21 077 000 \$. Cette somme sera remboursée à 33,3 % par des subventions provenant du gouvernement du Québec (7,02 \$M). Les immobilisations totalisent 101 629 387 \$ suite à 13,5 \$M d'acquisitions réalisés en 2024, dont 7,59 \$M en loisirs et culture et 2,45 \$M en transport.

2. Rapport de l'auditeur indépendant pour l'année 2024

Le 26 mars 2025, la firme Daniel Tétreault, CPA auditeur CA signait le rapport d'auditeur indépendant. Après avoir effectué leur audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada, l'opinion suivante a été émise : « À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de mon rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Beaconsfield au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation des actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. »

3. Conclusion

Le rapport financier 2024 et le rapport de l'auditeur indépendant furent déposés en séance du conseil et seront transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Le présent rapport du maire sur les faits saillants sera publié sur le site Web de la Ville de Beaconsfield. Je remercie les membres du conseil municipal et les gestionnaires pour le travail qu'ils accomplissent, leur rigueur et leur contribution à bien servir nos citoyens et à atteindre les objectifs de notre organisation.

VILLE DE BEACONSFIELD

Votre Maire,

Georges Bourelle

16 juin 2025